

Motion Verts-PS

Garantir l'accès aux camps scolaires malgré les conditions financières

Le Conseil Communal est prié d'examiner la manière de garantir l'accès aux camps scolaires, et notamment aux camps de ski planifiés début 2018, à l'ensemble des élèves, en dépit des mesures financières que pourra prendre l'Etat et malgré le récent jugement du Tribunal fédéral. Au besoin, le Conseil Communal sollicitera les crédits complémentaires nécessaires.

Développement :

Un récent arrêté du Tribunal fédéral, d'une part, ainsi que la communication du Conseil d'Etat relative aux conséquences d'absence de budget, d'autre part, remettent en question le modèle de financement de camps scolaires, notamment les camps de ski déjà planifiés. Cet état de fait pourrait avoir pour conséquence de priver de camp soit des classes entières, soit les élèves dont les parents refuseraient de payer la participation. Les motionnaires sont d'avis que des divergences d'ordre financier entre autorités ne doivent pas priver les élèves des bienfaits pédagogiques incontestés des camps scolaires. Toute mesure de réduction ou de sélection mettrait par ailleurs à mal l'équité soit entre élèves de la même volée, soit entre élèves de volées différentes. Une telle situation violerait clairement la Charte des droits de l'enfant.

Il appartient par conséquent à la Commune de suppléer à d'éventuellement défauts de financement et de prendre à sa charge les montants nécessaires à un déroulement des camps scolaires tels que prévus en 2018.

André Vallat pour le groupe socialiste

Alain Lugon pour le groupe des Verts